

La politique du stationnement à Saint-Josse

Interpellation de Monsieur Safa AKYOL

Cher Collège,

Je félicite le Collège d'avoir d'avoir :

- Refuser toute mise en danger des recettes communales ;
- Refuser la mise sous tutelle des politiques locales de stationnement et garantir l'autonomie des communes en ne déséquilibrant pas les relations existantes entre les entités locales, la Région et l'Agence de Stationnement ;
- Clarifier le rôle exercé par chaque intervenant au niveau régional en matière de contrôle de stationnement notamment entre l'Agence régionale de Stationnement, l'Observatoire du Stationnement, Bruxelles-Mobilité et le Gouvernement bruxellois ;
- Ouvrir le Conseil d'administration de l'Agence de Stationnement à l'ensemble des communes qu'elles aient ou non transféré leur mission de contrôle et de perception des redevances de stationnement à l'Agence ;
- De même que les PACS sont rendus non contraignants, il serait opportun de rendre non contraignants les plans communaux de mobilité ;
- Refuser la suppression de places de stationnement en voirie tout en s'inscrivant dans la volonté de développer une offre de stationnement alternative en raison du fait que la Commune de Saint-Josse-ten-Noode a le taux de place de stationnement par habitant le plus bas de Région avec 14 places pour 100 habitants alors que le taux régional est de 20 pour 100 habitants ;
- Garantir l'autonomie communale dans la volonté de maintenir ou non des parkings privés sur les territoires communaux ;
- Rendre efficace l'ouverture des places de parking des entreprises publiques et privées pour les riverains en dehors des heures de travail par le biais d'une taxe ;
- Prévoir un système d'abonnement préférentiel pour les riverains dans les parkings privés ;
- Allouer des moyens financiers aux communes qui modernisent et rénovent leurs parkings souterrains en prévoyant notamment des zones de parcages sécurisées pour les vélos et les nouveaux modes de déplacement ;
- Prévoir une réelle alternative de mobilité interrégionale à la voiture et cesser de faire porter le poids des changements d'habitude en matière de mobilité uniquement sur les bruxellois sans tenir compte des flux de déplacements des non-bruxellois entrant ou sortant de la Région quotidiennement alors que ces déplacements ont un impact important sur la mobilité et le stationnement à Bruxelles ;
- Garantir l'autonomie communale dans la définition des périmètres des zones grises et rouges entourant les parkings publics situés hors voirie ;
- Garantir l'autonomie communale dans la définition des tarifs préférentiels ainsi que du public bénéficiaire de ces tarifs ;

- Garantir d'autonomie communale dans la définition des zones réglementées car seules les autorités les plus proches du terrain et des citoyens connaissent les spécificités locales d'un quartier ou d'une voirie mais également les conséquences de la création d'emplacements de stationnement pour des véhicules non thermiques qui créerait une discrimination supplémentaire entre les utilisateurs de véhicules ;
- Assurer une véritable concertation publique en présentiel avec les communes, institutions publiques et privées, habitants, travailleurs et commerçants afin que leurs besoins en matière de mobilité et de stationnement soient garantis sans quoi l'adhésion de la population ne sera qu'un vœu pieu ;
- Organiser une réelle concertation avec les communes dans l'élaboration de la politique tarifaire (ex : cartes de riverains, tarifs préférentiels etc.) ;
- Obtenir des éclaircissements sur la délivrance et l'introduction d'une demande pour les cartes professionnelles ;
- Apporter une réponse concrète à des problématiques qui compliquent inutilement le quotidien des usagers comme l'utilisation des cartes PMR, le contrôle des plaques étrangères et le contrôle régulier de l'occupation des emplacements pour les PMR et les taxis.

A Saint-Josse le stationnement est un point très important car comme dit plus haut nous sommes la commune ayant le taux de stationnement le plus bas de la région, 14 pour 100 habitants !

Dans nos quartiers, les citoyens et même nos commerçants félicitent la commune pour avoir gardé très peu de zone rouge. La commune connaît la demande de ces citoyens !

Vu les autres communes où on supprime des places de parking sans concertation, les tennodois sont fiers de leurs communes qui est à leur écoute.

Les citoyens sont contents que la commune essaye de mettre en place le parking privé pour les citoyens tennodois à des prix très bas.

Nous sommes une source d'inspiration pour la politique de stationnement à Bruxelles.

Ma question est : Allez-vous envoyer cette avis aux instances compétentes ? Si oui, quand ?

Les indépendants qui souffrent

Interpellation de M. Safa AKYOL

Les indépendants Bruxellois se sentent discriminés !

Avec le début de la pandémie j'ai eu beaucoup de questions venant des Indépendants.

Il y a tellement d'exemple à donner, comme les établissements du secteur HORECA qui sont forcé à la fermeture (proposant juste du takeaway) depuis le mois d'octobre des suites des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus. Les bruxellois ne comprennent pas aujourd'hui, les différences entre les soutiens financiers des différentes régions: en Flandre 10 % du chiffre d'affaires 2019, 15% du chiffres d'affaires en 2020.

Un second problème est l'accès à l'information dans les quartiers populaires, des commerçants n'étaient même pas au courant , à Saint-Josse nous avons la chance d'avoir une équipe extraordinaire au service des classes moyennes mais la digitalisation est un grand souci. Les indépendants des quartiers populaires ont vraiment eu le sentiment d'être oublié dans certains quartiers, les indépendants des quartiers populaires sont les piliers de l'économie locale a Bruxelles, ils ont contribué depuis des année à l'économie locale mais à cause du covid ils ont besoin d'être aidé. Certes le fédéral, les régions, les communes ont mis en place des aides, mais ces derniers sont souvent mal ou pas du tout informé à cause de différents paramètres. Vous savez pour atteindre la page internet des primes de la région il faut passé par 4 pages. Puis compléter votre dossier en ajoutant votre carte d'identité et un preuve de votre banque. Et pour finir en beauté vous devez signer avec votre souris !

Par exemple la dernière prime concernant le secteur non essentiel, 60% de ces secteurs ne sont pas au courant car les explications sont trop compliquées. Pour obtenir cette nouvelle prime , il y a aussi un paramètre qui a été mis en place, pour bénéficier de 5000euro il faut que avez minimum 25.000euros en CA. Alors dire que les salons de coiffure auront 5000 euros n'est pas la réalité.

Chers membres du collège, cher Bourgmestre, la situation est grave, nous devons soutenir nos commerçants équitablement par rapport aux autres régions. Il y a un sentiment d'être oublié chez nos indépendants. Pourriez vous faire monter le message à la ministre de la relance économique afin de la sensibiliser aux point citer ci-dessus ?

Travail de sensibilisation dans nos écoles contre l'homophobie ; interpellation introduite par Mme Zoé Genot, Conseillère communale.

Le meurtre homophobe de David à Beveren, nous a rappelé cruellement celui d Ihsane Jarfi à Liège. Mais aussi les multiples agressions physiques ou verbales que continuent à subir la minorité visible LGBTQI, parfois en portant plainte mais le plus souvent dans le silence et l'impression d'impuissance.

Comme pour toutes les luttes contre les haines et les discriminations, ne rien faire, c'est de fait être complice des plus forts... c'est pourquoi comme dans les combats vis à vis de toutes les haines, notre commune doit être exemplaire.

Mais aussi mener un véritable travail auprès de nos jeunes pour détricoter les stéréotypes : permettre la rencontre de témoins, que les peurs et les questions, dites bêtes, puissent s'exprimer, car on le sait, ce n'est que dans la rencontre, le débat, la connaissance de l'autre que peu à peu la tolérance et le respect peuvent se construire.

Nous le devons à notre population mais aussi à nos écoliers, nous savons que 5 à 10% de nos élèves, LGBTQI, doivent bien souvent, péniblement, se construire dans le secret, la honte et parfois les insultes ou le harcèlement.

Nous le savons ce travail n'est pas toujours facile, et pour être efficace, il doit être fait avec des partenaires qui connaissent nos jeunes et les apprécient. Mais ce travail doit être fait.

Combien d'adolescents fréquentent actuellement le Lycée ? Combien de ces adolescents du Lycée ont pu rencontrer un témoin d'une association Lgbtqi ?

Combien ont eu une séance d EVRAS ? Ou deux ou plus ?

Combien de temps a été consacré aux minorités affectives dans ses séances EVRAS ?

Je vous remercie.

Cordialement,

Zoé GENOT, députée régionale bruxelloise ECOLO et sénatrice

Rue du Chêne 16, 1005 Bruxelles

02 549 6914

zoe.genot@ecolo.be

<http://www.ecolo.be/?zoe-genot>

Sujet : Chantier rue du Vallon : suites et leçons pour le futur

Monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, mesdames et messieurs les conseillers communaux,

Je ne referais pas ici l'historique de mes interventions sur la situation autour du chantier rue du Vallon à l'origine de l'effondrement d'un jardin et de dégâts à diverses propriétés de la rue hydraulique, nous en avons parlé lors du dernier conseil. Je voudrais par contre revenir avec vous sur l'action de la commune dans ce dossier et les leçons qui peuvent en être tirées.

Tout d'abord je note que vous nous avez indiqué avoir eu plusieurs interactions avec les responsables de ce chantier avant et, bien sûr, après l'incident. Pourtant ces interactions n'ont pas conduit à une amélioration de la sécurité du chantier ou à une diminution des nuisances pour le voisinage. La première question qui se pose est donc de savoir comment améliorer l'efficacité et l'impact des recommandations de la commune dans une situation pareille ?

Seconde leçon que l'on peut tirer de cet événement, la réponse de la commune en cas d'incident de ce type peut être améliorée. J'avais souligné le mois dernier que les habitants avaient apprécié la réponse initiale de la commune mais c'est après les premières 24h que les actions de la commune auraient pu être améliorées. En effet, les habitants ont décrit un certain sentiment d'abandon face à une situation inédite, stressante et complexe.

Le 17 février dernier je vous ai d'ailleurs envoyé un courriel à ce sujet, dans lequel je vous proposais la distribution d'une petite brochure pour aider les citoyens affectés à savoir quoi faire, dans quel ordre et auprès de quels intervenants. Un tel document ne doit pas être un guide à usage unique mais bien un outil générique faisant partie de la "trousse d'intervention" de la commune pour toutes les situations de ce type, ces dernières pouvant prendre de nombreuses formes et, surtout, survenir à tout instant comme l'avait montré l'affaissement de la chaussée de Louvain il y a quelques années ou les présents événements.

J'ai été heureux d'apprendre que peu après cette suggestion un document allant dans ce sens avait été distribué aux riverains mais il faut assurer non seulement sa pérennité en assurant qu'il ne devienne pas obsolète au fil des ans, mais aussi sa bonne utilisation lors de chaque événement de ce type. Mes questions sont donc :

- Quelles mesures sont envisagées pour renforcer l'efficacité de la commune dans ses interventions vis à vis des chantiers, en particulier lorsque ceux-ci s'avère peu coopératifs ?
- Les plans de la commune en matière de gestion des sinistres et catastrophe vont-ils être revus afin de mieux intégrer le suivi à j+1, semaine +1 voir même mois +1 des victimes ?
- La brochure d'aide aux habitants victimes de sinistres a-t-elle été intégrée dans les plans de gestion des sinistres et catastrophes et une procédure de mise à jour mise sur pied ?

Pascal Lemaire, Conseiller Communal



En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire

Sujet : Culture tennodoise : des fonds patrimoniaux ?

Monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les echevins, mesdames et messieurs les conseillers communaux,

Notre commune est riche, très riche même, sur le plan culturel. De nombreux artistes, auteurs, créateurs de renom ont vécu dans notre commune, y ont créé, y ont fait rêver bien au-delà du kilomètre carré communal.

Nos rues commémorent un certain nombre d'entre eux tel le peintre Bossuet, le musicien de Bleriot ou encore l'historien Van Bommel qui siégea avant nous en ce conseil.

Mais la culture à Saint Josse n'est pas faite que de vieilles gloires, comme le montre aujourd'hui encore le travail de cinéastes, de musiciens ou de photographes aux origines diverses mais qui se retrouvent dans le creuset tennodois pour y donner naissance à leurs œuvres.

Cette richesse doit, comme toute fortune, se préserver et être mise au service du plus grand nombre. A ce titre la commune dispose de plusieurs outils lui permettant, seule ou en partenariat avec d'autres institutions, de préserver ces créations et de les mettre en valeur pour qu'elles puissent inspirer les talents de demain : les bibliothèques, l'Académie, les Ateliers Mommen, le Musée ou encore la nouvelle maison des cultures à venir sont de puissants outils à mobiliser dans cet objectif.

Pourtant cet effort ne semble pas, aujourd'hui, fait. Ainsi la bibliothèque qui, rappelons le, fut la première bibliothèque communale publique du Royaume, la bibliothèque donc possède certes un fond spécial relatif à l'histoire communale mais ne mentionne pas de fond patrimonial rassemblant les œuvres publiées par des auteurs tennodois. De même elle organise de nombreuses et réussies expositions d'artistes locaux et animations en support aux arts et à la lecture, mais ne semble pas avoir de politique d'acquisition ou d'enregistrement des œuvres exposées.

De même la récente exposition sur les grilles de la maison communale d'une série photographique de l'artiste tennodoise Sophie Lenoir n'a pas, à ma connaissance, donné naissance à une publication visant à enregistrer pour l'avenir cet événement ou à l'acquisition de tout ou partie de ses photographies à des fins de préservation de son travail.

Je ne pense pas non plus que les expositions régulières organisées square Armand Steurs depuis la fin des années 80 aient fait l'objet de publications mémorielles ou même d'une rétrospective visant à en examiner l'importance et les évolutions en près de 30 ans.

Je n'ai pas non plus ouï dire que nos institutions auraient créé une médiathèque pour préserver des copies des films ou des musiques, ou des enregistrements de spectacles produits dans notre commune ou par des habitants de notre petit kilomètre carré rendu si grand par toute cette passion créatrice.

Mes questions seront donc les suivantes :

- Les autorités et institutions communales tiennent-elles un registre public des artistes tennodois ? Si oui, comment en assurent-elles la promotion ?
- Les autorités et institutions communales mettent-elles en œuvre une politique de création et d'alimentation de fonds patrimoniaux ?
- Les autorités et institutions communales mettent-elles en place une politique en vue de favoriser les dons d'œuvres tennodoises aux institutions à même d'assurer leur préservation et leur diffusion au public ?
- Les autorités et institutions tennodoises mettent-elles en place une politique de mise en valeur auprès du public des créations artistiques tant anciennes que contemporaines ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire

Sujet : Gros paquet de nuisances rue de la poste

Monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les echevins, mesdames et messieurs les conseillers communaux,

Des riverains de la rue de la Poste m'ont interpellé récemment au sujet d'un problème de nuisances qui persiste déjà depuis de nombreuses années sans, selon eux, que la commune n'aie jamais pris le problème à bras le corps.

En effet, il semblerait qu'un entrepreneur ait installé au rez-de-chaussée d'un immeuble résidentiel un dépôt de matériaux de chantier, dépôt où plusieurs véhicules viennent, tous les matins ou presque, chercher le gros paquet de matériel nécessaire à la journée des ouvriers. Le chargement et le déchargement des produits se fait à grand renforts de bruyantes conversations, de claquement et de glissement de portes, sans même parler du bruit des moteurs.

Vous me répondrez sans doute que c'est là chose fort normale pour une activité commerciale, et je pourrais entendre l'argument si tous ces dérangements ne se faisaient pas généralement entre 5h30 et 6h du matin ! Et si elles ne bloquaient pas complètement la voirie à chaque fois, les véhicules s'arrêtant au milieu de la rue le temps du (dé-)chargement.

Un moteur de recherche américain que je ne nommerais pas renseigne bien un lien entre au moins une société spécialisée dans les travaux d'isolation et l'adresse concernée, ce qui tend à conforter les témoignages des voisins m'ayant interpellé.

Visiblement des riverains auraient déjà contacté les services communaux par le passé, sans que rien ne change. Alors s'il est évident que le groupe Ecolo/Groen soutient les entrepreneurs locaux, il nous apparait tout aussi évident que ceux-ci doivent oeuvrer en respectant leurs voisins.

En conséquence, mes questions sont :

- Vos services ont-ils reçus des plaintes sur cette situation ? Si oui, quelles suites y ont été données ?
- Une activité telle que celle décrite est-elle compatible avec les règlements d'urbanismes applicables ? Notamment, et de manière non exclusive, le stockage de matériaux hautement inflammables comme le sont souvent les produits isolants est-il possible dans un immeuble résidentiel ?
- Quelles mesures la commune envisage-t-elle de prendre pour contrôler et, le cas échéant, sanctionner les éventuels contrevenants qui seraient identifiés ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire

Nouveau service au sein de la mission locale ; interpellation introduite par Mme Malika Mhadi, Conseillère communale.

Mr le Bourgmestre,

La présente interpellation découle d'une demande d'aide d'un papa désemparé, perdu ne sachant plus où donner de la tête suite à des difficultés rencontrées par son fils lors de sa démarche de recherche d'un stage dans le cadre de ses études. Le jeune étudiant de 17 ans, avait besoin d'être accompagné pour rédiger son CV. Ce jeune n'a pas la chance d'avoir de PC opérationnel ni de connexion internet ni de parents capables de l'accompagner et l'aider dans sa démarche. Motivé et déterminé, il s'adresse à la mission locale-Saint Josse, la seule antenne d'emploi encore accessible en cette période de crise sanitaire. Malheureusement, la mission locale a refusé d'aider et accompagner ce jeune étudiant de 17 ans encore actif dans le système scolaire pour la raison suivante : Non inscription chez actiris ?

Par ailleurs, la pandémie, le confinement et les mesures sanitaires covid-19 ont poussé les autres partenaires, Actiris et autres à s'adapter à ce contexte en s'appuyant sur le travail et le soutien à distance des demandeurs d'emploi. Or la majorité de nos jeunes encore actifs ou ceux qui sont sortis du système scolaire avec peu ou pas de maîtrise de la langue française ou de néerlandaise, ne sont ni outillés ni préparés à ce contexte digital. Freinés dans leurs élans par manque de moyens, manque des espaces ouverts avec wifi gratuit et manque de soutien, ces jeunes se trouvent démunis de leurs droits, notamment le droit à la dignité, l'égalité, à l'autonomie et la pleine participation active à la société.

Le groupe Ecolo s'inquiète de l'avenir de ces jeunes précaires dont la réussite est fort impactée par tous ces critères socio-économiques qui ne font que réduire leur chance à s'intégrer à leur environnement direct. Un environnement qui évolue et change avec le temps et pourtant c'est aussi ce dernier qui les définit et qui les rend particulier en tant qu'individu. Alors compte tenu de ce contexte, je m'interroge sur le comment peut on repenser, valoriser et multiplier les lieux et nos services d'insertion professionnelle et sociale pour que nos jeunes tennodois et tennodoises soient aussi soutenus (es), outillés(es) et préparés(es) à être tous et toutes autonomes ?

En outre lors de la table ronde organisée par la mission locale dans le cadre de la journée de la justice sociale, une question a été posée à la coordinatrice de l'ASBL d'insertion socioprofessionnelle Action Travail, (ISPAT) quant à l'admission de nos jeunes dans cet établissement :

- « Est ce que vous accompagnez les jeunes étudiants ? »

La réponse était non !:

- « Les jeunes étudiants ! non , mais ils peuvent venir on les orientera vers les services compétents. ..., mais nous ne pourrons pas les accompagner dans leur recherche d'emploi »

Deux autres questions envoyées dans le chat par notre conseillère écolo Mme Zoé Genot :

- « Vous devez refuser les jeunes étudiants qui cherchent de l'aide pour rédiger un CV, où peut on les envoyer à Saint Josse ? Le jeune qui est allé chez vous est reparti sans conseil... »
- Concrètement où envoie-t-on un jeune tennodois de 17 ans qui a besoin d'aide pour rédiger un CV pour chercher un job étudiant ? »

La réponse donnée par une des coordinatrices de la mission locale :

- « Il y a différentes possibilités, différents lieux où le jeune de 17 ans peut trouver un coup de main souhaité , notamment le guichet mobile qui accompagne le public jeune dans ses démarches de recherche d'emploi : lettre de motivation, CV,...etc. C'est plutôt les chercheurs d'emploi de + de 18 ans et qui ne sont plus dans l'obligation scolaire qu'on accompagne, mais dans le cadre de guichet mobile c'est envisageable »

J'ai été indignée par le manque d'empathie de l'asbl vers nos jeunes, et cela ne fait qu'accroître mon inquiétude concernant le non suivi de nos jeunes qui habitent notre commune Saint Josse .

Mr Le Bourgmestre

- 🔗 Quels sont les moyens que vous pourriez mettre en place afin de favoriser l'autonomie, le développement personnel et la réussite de nos jeunes tennodois et tennodoises ? (espaces ouverts – hors temps scolaire avec wifi gratuit, accompagnement, ...)
- 🔗 Quels sont les moyens que vous pourriez mettre en place afin d'améliorer la transition de nos jeunes de l'école et à la vie active ? (recherche de stage ou expérience de job-étudiant)
- 🔗 Mis à part le guichet mobile placé au marché une fois par semaine de 11h à 14h , j'aimerais savoir quels d'autres moyens pourriez-vous mettre en place pour un coaching individuel, dans

un cadre propice à l'exercice d'un entretien et suivi bien traitant de son usager.

🔗 Quels sont les moyens que vous pourriez mettre en oeuvre pour permettre à la mission locale de piloter un nouveau service -jeunes étudiants- hors temps scolaire ?

🔗 Certaines communes ont décidé d'accompagner certains étudiants ou des jeunes non inscrits chez Actiris grâce à des maisons pour l'emploi ou d'autres services. Qu'en est-il à Saint Josse ?

Merci

Interpellation communale:

“Les bains de Saint-Josse : un lieu de sport et un lieu de travail”

Le groupe ECOLO-GROEN milite depuis longtemps pour avoir des espaces sportifs de qualité dans notre commune. Nous avons la chance d'avoir une piscine communale à Saint-Josse-ten-Noode qui a rouvert ses portes en novembre 2019. Ce bâtiment classé permet aux tennodois-e-s et aux autres bruxellois-e-s de profiter d'un espace unique où pratiquer la natation.

Même en période de Covid19, les visiteu-ses-rs continuent d'affluer à la piscine et les couloirs de natation (accueillant jusqu'à 3 personnes maximum) ne désemplissent pas. De plus, tout a été mis en place pour respecter les mesures liées à la Covid 19 et à chaque étage de la piscine un.e employé.e reste à disposition pour répondre à nos questions. Néanmoins, il nous semble percevoir ici un risque de surcharge de travail, en particulier pour le personnel au guichet.

Depuis le début de la crise de la Covid19 les horaires d'ouverture et les modalités d'accès à la piscine ont changé. Un système de réservation par téléphone a été mis en place pour permettre aux nageu-ses-rs de s'inscrire durant des périodes bien définies. Malgré cette adaptation, les inscriptions à la piscine restent difficiles à effectuer. En effet la réservation par téléphone ne vous permet pas de connaître les heures de disponibilité à l'avance et il n'est pas rare d'attendre longtemps avant qu'on vous annonce qu'il n'y a plus de place aux horaires désirés ou de tomber sur le répondeur. Un système de réservation en ligne, en complément au téléphone, aiderait à réduire considérablement le nombre d'appels (qui alourdissent le travail du personnel au guichet et rendent plus difficile l'inscription des nageu-ses-rs) .

Enfin, lors du début de mandat de ce conseil communal, on a entamé une discussion sur l'ouverture exclusive des bains de Saint-Josse aux femmes durant certaines heures. Cette discussion faisait écho à une précédente collaboration entre les bains de Saint-Josse, la commune et des associations de terrain. Ce serait intéressant de relancer une collaboration similaire.

Dès lors :

Pourriez-vous nous donner un aperçu de l'évolution du nombre d'employé.e.s des bains de Saint-Josse, par poste, depuis sa réouverture en 2019 ?

Pourriez-vous aussi nous communiquer le nombre d'heures couvertes actuellement par postes de travail ?

Est ce que des nouveaux engagements sont prévus jusqu'en 2024 ? Si oui, quels postes sont visés ?

Avez-vous déjà entamé des recherches pour installer un système de réservations en ligne pour les bains de Saint-Josse ? Si oui, quelles ont été vos conclusions ? Si le système peut être mis en place, pourra-t-il être appliqué ?

Pensez-vous pouvoir renouveler la collaboration avec les associations de terrains pour ouvrir la piscine exclusivement aux femmes durant des périodes prédéterminées ? Si tel est le cas, quand pensez-vous pouvoir démarrer les projets de collaboration ou du moins entamer les discussions avec les associations de terrains ?

Muhire Jean Michel

Covid doet begroting in het rood duiken; interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid.

Geachte heer Burgemeester,
Geachte heer voorzitter van de gemeenteraad,
Geachte heer gemeentesecretaris,

Ik zou volgende gemeenteraad de volgende interpellatie willen houden:

Covid doet begroting in het rood duiken / le Covid plonge le budget dans le rouge

Een artikel in de pers leert ons zonder verrassingen dat de begrotingen van de 19 Brussels gemeentes allen in het rood doken door de Corona-epidemie in 2020. In totaal zou het deficit voor de 19 samen 54 miljoen euro bedragen waarvan 30 miljoen rechtstreeks het gevolg zijn van de epidemie.

Het gaat uiteraard om voorlopige cijfers en de impact van de epidemie kan nog op zich laten wachten met mindere inkomsten voorzien in 2021 en 2022.

Bevoegd minister voor lokale besturen, Bernard Clerfayt, vroeg aan het begin van de epidemie om de kosten voor Corona af te zonderen om op die manier een goede monitoring mogelijk te maken.

De situatie is natuurlijk niet dezelfde in elke gemeente en sommige gemeentes kunnen putten uit hun reserves. Drie gemeentes kennen echter een heel preciaire financiële situatie (Schaarbeek, Evere, Sint-Agatha-Berchem) en twee gemeentes, aldus de gewestelijke administratie moeten erg opletten: Jette en Sint-Joost.

Vragen :

-Wat betekent, zonder voorafname op de begroting 2021, deze situatie voor onze gemeente concreet? Hoeveel dook onze gemeente in het rood in 2020 (gewijzigde begroting)

-Hoe ver zijn we verwijderd van een curatele door het gewest met een regeringscommissaris die onze uitgaven nakijkt?

-Hoe zal de gemeente de financiën terug onder controle brengen? Kunnen we ons verwachten aan bepaalde besparingen of het uitstellen van bepaalde investeringen en zo ja in welke sectoren en projecten ?

- Kan u het engagement aangaan dat eventuele besparingen niet ten koste gaan van de zwaksten in onze samenleving, van het OCMW, sociale diensten en onderwijs en crèches?

Mvg

Frederic Roekens
ecolo-groen 1210

